

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

VISITE DE L'OPÉRA BASTILLE

Les présentes conditions générales s'appliquent à la vente, à l'unité ou en nombre, des billets de visite de l'Opéra Bastille achetés auprès de l'Opéra national de Paris.

L'Opéra national de Paris se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente.

Les conditions applicables sont celles en vigueur au jour de l'achat ou de la réception de la réservation par le service des visites de l'Opéra national de Paris.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et irrévocable de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

1. CONDITIONS DE VISITE DE L'OPÉRA BASTILLE

Ces conditions sont applicables à tout détenteur de billet de visite, quel que soit le mode d'acquisition du billet.

L'Opéra Bastille est ouvert et accessible à la visite guidée uniquement, de début septembre à mi-juillet (réservation obligatoire pour les groupes).

Fermeture le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et du 15 juillet au 31 août.

L'entrée à l'Opéra Bastille sera possible uniquement sur présentation d'un billet de visite valide. Chaque billet n'ouvre droit qu'à une seule entrée. Le billet d'entrée comprend l'accès aux espaces publics et professionnels uniquement accompagné d'un conférencier.

L'accès à la salle de spectacle (salle de montage des ateliers) peut être restreint ou rendu impossible pour des raisons techniques et/ou artistiques.

L'inaccessibilité ou la restriction d'accès à l'un des espaces ne pourra donner lieu à un remboursement ou à un échange.

Il est interdit d'utiliser les photographies ou vidéos prises lors de la visite à des fins commerciales sous peine de poursuites.

Tout détenteur d'un billet s'interdit de vendre ou distribuer quelque produit ou article que ce soit dans l'enceinte de l'Opéra Bastille. Il est interdit de consommer de la nourriture et/ou des boissons dans l'enceinte de l'Opéra Bastille.

Les visiteurs sont susceptibles d'être filmés par un système de vidéo-surveillance dans les conditions de l'article 10 de la loi 9573 du 21/01/1995.

Les groupes constitués peuvent procéder à la visite, dans la limite de 35 personnes maximum par groupe à condition de réserver au préalable auprès du service des visites de l'Opéra national de Paris.

La visite ne peut être menée que par un guide conférencier agréé, habilité par autorisation expresse de l'Opéra national de Paris. Les visiteurs sont tenus de respecter les consignes données par le conférencier au départ de la visite.

L'Opéra national de Paris se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes ne respectant pas les conditions de visite ci-dessus.

2. MODALITÉS D'ACHAT

Ces modalités s'appliquent aux billets de visite directement acquis auprès de l'Opéra national de Paris. Les billets ne peuvent être ni échangés, ni repris, ni remboursés (notamment en cas de perte ou de vol, d'inaccessibilité ou de restriction d'accès à l'un des espaces).

MODALITÉS D'ACHAT DE BILLETS À L'UNITÉ

L'achat de billets visite à l'unité s'effectue :

-aux guichets de l'Opéra Bastille.

-sur Internet : operadeparis.fr/visiter

Billets délivrés au tarif plein, étudiants/moins de 25 ans, ou moins de 10 ans, valables le jour de l'achat uniquement dans la limite des places disponibles.

MODALITÉS D'ACHAT DE BILLETS DE VISITE EN GROUPE

Ces modalités s'adressent aux : Comités d'entreprises – Associations – Tours opérateurs – Autocaristes – Agences de voyages – Établissements scolaires et périscolaires – Groupes d'amis

VISITE EN GROUPE CONSTITUÉ

La réservation est obligatoire au plus tard 7 jours avant la visite.

PROCÉDURE

L'acheteur envoie sa demande de réservation au service des visites de l'Opéra Bastille :

Par courriel à l'adresse visitebastille@operadeparis.fr

Par courrier à l'adresse suivante :

Opéra national de Paris - Service des visites, 120 rue de Lyon 75012 Paris

Par télécopie au 01 40 01 20 82.

Téléphone : 01 40 01 19 70

L'acheteur doit joindre un paiement ou faire la demande au préalable d'une facture pro forma avant d'effectuer le règlement, lequel doit parvenir à l'Opéra national de Paris dans un délai maximum de 5 jours ouvrés à réception de la facture. Aucun paiement ne doit être effectué avant confirmation de la commande par le service des visites. L'acheteur a l'obligation d'informer ses clients des conditions tarifaires de l'Opéra national de Paris et des conditions de visites de l'Opéra Bastille.

Pour tout renseignement complémentaire, le service des visites peut être contacté au + 33 (0) 1 40 01 19 70

3. PRIX

(CF. GRILLE TARIFAIRE EN COURS DE VALIDITÉ)

Les tarifs en vigueur sont ceux affichés aux guichets et publiés sur le site operadeparis.fr. Les tarifs de l'Opéra national de Paris sont établis sous réserve de modification. En cas de modification des tarifs, les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de la réception de la commande.

ACHAT À L'UNITÉ DES BILLETS DE VISITE

Le tarif réduit est accordé aux :

-Étudiants et jeunes de moins de 25 ans (présentation d'un justificatif).

-Chômeurs, bénéficiaires de l'aide sociale/RSA/autres minima sociaux (sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois)

-Membres de groupes scolaires âgés de plus de 10 ans et leur accompagnateur (dans la limite d'un accompagnateur pour 9 enfants).

La gratuité est accordée aux :

-Détenteurs du Pass'Opéra Jeunes

-Détenteurs de la Carte Culture

ACHAT DES BILLETS VISITE EN GROUPE

Groupes d'adultes

Tarif réduit proposé à tout groupe constitué de :

- Chômeurs, bénéficiaires de l'aide sociale/RSA/autres minima sociaux (envoi d'un justificatif de moins de trois mois), handicapés et leurs accompagnateurs (dans la limite d'un accompagnateur par handicapé)

Groupes scolaires

Tarif réduit (groupes jeunes) :

-Groupes d'enfants de plus de 10 ans (visites déconseillées aux très jeunes)

-étudiants et jeunes de moins de 25 ans et leurs accompagnateurs dans la limite d'un accompagnateur pour 9 enfants – accompagnateur supplémentaire tarif plein.

4. MODE DE RÈGLEMENT

RÈGLEMENT DES BILLETS À L'UNITÉ OU EN GROUPES

-Espèces en euros (aux guichets uniquement)

-Chèque bancaire en Euros compensable sur une banque française, à l'ordre de l'Opéra national de Paris.

Le montant doit impérativement être indiqué.

L'Opéra national de Paris ne saurait être tenu responsable des dommages survenus à la suite de l'omission de ces mentions sur le chèque par le client.

-Carte bancaire (Carte bleue, Visa, Eurocard/Mastercard, American

Express, JCB) en cours de validité au guichet uniquement.

-Virement bancaire (demander un RIB au Service des visites de l'Opéra Bastille).

Le numéro de dossier transmis par le service des visites de l'Opéra national de Paris doit impérativement figurer sur l'ordre de virement.

-Bon de commande ou mandat administratif. L'envoi d'un bon de commande signé vaut engagement.

À la réception du paiement, le service des visites traite la demande sous 10 jours et en informe l'acheteur. La commande ainsi traitée ne peut faire l'objet de modifications : les billets ne sont ni repris, ni remboursés, ni échangés par l'Opéra national de Paris.

À titre exceptionnel, une commande non traitée peut être modifiée, dans ce cas l'acheteur adresse la demande par courrier ou par courriel à visitebastille@operadeparis.fr.

Aucune modification n'est possible après réception du paiement. En cas de non réception du règlement par l'Opéra national de Paris sous 10 jours, la commande sera automatiquement annulée.

Par ailleurs, l'Opéra national de Paris se réserve le droit de refuser toute commande d'un client qui n'aurait pas respecté les présentes Conditions Générales de Vente.

5. OBTENTION DES BILLETS

L'obtention des billets gratuits ou à tarif préférentiel est subordonnée à la production d'un justificatif associé.

BILLETS DE VISITE :

-délivrés aux guichets de l'Opéra Bastille situées dans le hall Billetterie (tarif plein ou étudiants/moins de 25 ans/moins de 10 ans).

-imprimable à l'achat. L'accès n'est possible que sur présentation de votre billet dématérialisé. L'accès pourra vous être refusé en cas de non présentation de ce billet.

L'acheteur ou son représentant est tenu de vérifier le nombre et l'état des billets. Les billets réglés **avant la date de visite** seront à retirer obligatoirement aux guichets visite de l'Opéra Bastille le jour même aux horaires d'ouverture de la Billetterie.

6. FORCE MAJEURE

En cas de fermeture de l'Opéra Bastille non portée à la connaissance de l'acheteur au minimum 10 jours avant la date de visite prévue dès lors qu'il a porté cette date à la connaissance de l'Opéra national de Paris, du fait de l'Opéra national de Paris, sauf cas de force majeure auxquels sont expressément assimilés les cas de réquisition de l'Opéra Bastille par toute autre autorité publique pour quelque motif que ce soit, et cas de grève nationale, la valeur du prix facial du billet payé par le client à l'Opéra national de Paris* sera remboursée sur demande de l'intéressé, à l'exclusion de tout autre dédommagement ou indemnité quelconque.

La demande de remboursement devra être présentée dans un délai de trois mois maximum à compter de la date de visite, accompagnée du ou des billets non invalidés et des coordonnées bancaires (Relevé d'Identité Bancaire ou numéro de carte bancaire ou American Express, ou JCB avec sa date d'expiration).

*Le remboursement de billets achetés auprès d'un tiers sera géré par ce tiers.

7. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation devra être formulée par écrit et adressée à l'Opéra national de Paris (sous 8 jours après la date de la visite) par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante : Opéra national de Paris – Service des visites de l'Opéra Bastille – 120 rue de Lyon – 75012 Paris. Pour tout délai, le cachet de la poste fera foi.